

DECRET N° 2004-132 DU 17 MARS 2004

Chargeant Monsieur **Daniel TAWEMA**, **Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation**, de l'intérim de Monsieur **Pierre OSHO**, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pour compter du 14 mars 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2003 - 209 du 12 ~~Juin~~ 2003 portant composition du gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 14 mars 2004, Monsieur **Daniel TAWEMA**, **Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation** est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur **Pierre OSHO**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 mars 2004.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4 - SGG 4 AUTREES
MINISTRES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.